



## Déclaration liminaire CAPL N° 2 du 17 juillet 2012

Madame la Présidente,

Cette CAP doit statuer sur les mutations des agents de catégorie B des filières gestion publique et filière fiscale au 1er septembre 2012.

Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles règles de gestion qui doivent se mettre en place progressivement sur une période dite de convergence avant unification du système cible en 2014.

FO DGFIP considère qu'il faut revendiquer ce qui se fait de mieux pour les personnels dans chacune des filières et **élaborer des règles de gestion lisibles et compréhensibles pour tous les agents de la DGFIP.**

Pour FO DGFIP, la période de convergence doit aussi avoir pour vocation de préserver les droits des agents filière gestion publique dont les demandes de mutation étaient classées à l'ancienneté de la demande antérieurement au 1er septembre 2011.

**FO DGFIP rappelle que le droit à mutation est un droit fondamental.**

FO DGFIP revendique que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

Concernant la promotion de C en B par concours internes et liste d'aptitude, **nous continuons à revendiquer l'affectation dans les départements d'origine, disposition qui favorise la promotion sociale des personnels.**

FO DGFIP exige la mise en place de garanties visant à ce qu'aucun agent ne soit lésé dans son droit à mutation, dans le cadre du nouveau dispositif au-delà de la période de convergence.

Pour FO DGFIP, ces garanties sont indissociables de l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois, qui non seulement mettent en danger les agents et le service public mais aussi sont la cause principale du blocage des mutations.

**Les élus FO DGFIP 52**

Titulaires

Rachel Sugneau et Céline Moussut

Suppléantes

Edith Dangien

Expert

Sabine Maria